



## ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DEPARTEMENTAL 63

Lors de votre Assemblée Générale, vous avez dû élire au sein de votre association un représentant à l'Assemblée Générale du Comité Départemental.

Cette disposition est exigée par nos statuts, le Président de Club n'étant pas systématiquement le représentant de celui-ci à l'Assemblée Générale du Comité Départemental.

Pour l'Assemblée Générale du Comité Départemental du 5 Septembre 2026, la personne élue pour représenter votre association devra, soit assister elle-même à cette assemblée, soit se faire représenter par une personne (de votre club) munie d'un pouvoir qui vous sera adressé en temps utile.

Le représentant du club devra être licencié le jour de l'Assemblée Générale.

Le Président,  
Didier GOUGIS